

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 75 (1946)

Heft: 1

Rubrik: À Monsieur le conseiller d'État Dr Joseph Piller : Directeur de l'Instruction publique, président du Gouvernement fribourgeois et président du Conseil des États suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*A Monsieur
le conseiller d'Etat
Dr Joseph Piller*

Directeur
de l'Instruction publique,

Président
du Gouvernement
fribourgeois
et président
du Conseil des Etats
suisse



L'honneur qui échoit au canton de Fribourg par votre élection à la présidence du Conseil des Etats touche particulièrement le corps enseignant. Il représente une des élites du pays et il est votre part d'héritage. C'est lui qui, le premier, reçoit vos directives et marche à la lumière de votre exemple, car il vous admire et il vous aime.

Les instituteurs fribourgeois savent les créations splendides que vous avez réalisées, afin de porter au loin le renom de notre ville et de notre pays ; ils savent aussi la sollicitude très particulière dont vous entourez les traditions, les œuvres et les gens de chez nous.

Rien de ce qui fait la grandeur et la beauté de Fribourg ne vous laisse indifférent ; son passé religieux, intellectuel, artistique, corporatif ou industriel trouve en vous un défenseur averti et généreusement dévoué, et vous réalisez en même temps des œuvres grandes et souverainement utiles.

Grâce à votre clairvoyance et à votre dévouement, l'école fribourgeoise se tient à un tel niveau que nous avons raison d'en être fiers. L'école primaire, celle du peuple, où l'on forme des élèves et non seulement des disciples est l'objet de vos soins les plus attentifs. La création de l'Ecole normale dans une des plus belles propriétés de Fribourg, les cours de répétition qui se sont renouvelés à intervalles réguliers, tous les quatre ou cinq ans depuis votre accès au

gouvernement, les réunions des représentants de l'Etat dans les commissions scolaires, l'installation de nombreux bâtiments nouveaux, votre assistance à maintes fêtes d'enfants dans nos villages sont un témoignage positif de votre activité.

Sous votre conduite discrète, bienveillante et éclairée, l'Ecole fribourgeoise a passé à l'avant-garde du progrès. Elle est probablement la plus libérale qui soit en Suisse, puisqu'elle traite également tous les citoyens, malgré les différences de langue et de religion, attribuant ses subsides équitablement aux uns et aux autres, et puisque aussi elle laisse aux écoles libres la liberté entière de bien agir, tandis que dans certains cantons elles n'existent plus !

Voici une chose qui vous étonnera un peu : les étrangers eux-mêmes, dans leurs réflexions sur la Suisse, provoquent l'éloge des écoles que vous dirigez.

Le député travailliste anglais Lindsay, venu au congrès international pour l'enfance malheureuse, visita récemment quelques classes de Zurich, et il lui sembla, malgré leur organisation remarquable, qu'elles ne tenaient pas assez compte de l'individualité. Or, cette grave question fut un des thèmes de prédilection de nos derniers cours de vacances.

L'Ecole suisse, a-t-il dit encore, n'est pas très démocratique, malgré ses prétentions. Comment expliquez-vous que les écoles de filles y soient dirigées par des hommes ? Le canton de Fribourg est peut-être le seul où il y ait des écoles supérieures officielles de filles dirigées par des femmes.

Dernièrement, on proposait, en Suisse romande, l'emploi du journal dans les cours complémentaires, comme une innovation sensationnelle. Or, c'est une nouveauté que vous avez suggérée et introduite, chez nous, il y a plus de dix ans.

La mutualité scolaire fribourgeoise a fait de notre canton un des premiers à entreprendre à l'école une action sociale de grande envergure, non pas à l'avantage de quelque discours, mais dans l'intérêt véritable du peuple.

C'est sur cette institution que les personnes compétentes comptent aujourd'hui pour défendre plus activement nos enfants contre la tuberculose.

Et nous avons une Ecole qui s'efforce d'être chrétienne dans tous les instants de chaque journée, comme en témoigne admirablement ce livre pour les enfants que vous avez préparé avec Mgr Dévaud, qui représente son testament à l'Ecole fribourgeoise, qui est pour nos enfants un véritable trésor de belles pensées et de belles images, et que les hommes d'Etat catholiques des autres cantons nous envient.

Monsieur le Président, l'exemple de votre vie profondément chrétienne, de votre droiture en toute chose, nous donne l'assurance

qu'en vous suivant nous travaillons activement à la mission de Fribourg, qui est de faire rayonner la vérité par le monde et d'abord dans notre salle de classe.

Nous, qui avons été formés à l'école de Mgr Dévaud, de Mgr Besson, du chanoine Schorderet et de Georges Python, nous sommes fiers d'appartenir à une grande tradition, car nous savons que l'arbre qui porte le plus beau feuillage est aussi celui qui est le mieux enraciné en terre, et nous sommes fiers de vous suivre, parce que vous êtes l'exemple d'un grand citoyen qui ne cherche en toutes choses que le bien commun, la vérité chrétienne et la grandeur de Fribourg. *La Société fribourgeoise d'Education.*

Publications du Bulletin pédagogique

Le but de l'éducation telle que nous la concevons est de donner des idées justes sur l'ensemble de la réalité et de faire saisir le sens profond des problèmes qui se posent à nos contemporains, afin de les amener, dans les circonstances présentes, à vivre et à agir en hommes d'aujourd'hui, sans rien sacrifier des traditions religieuses et patriotiques qui sont les constantes de notre pays.

Le *Bulletin pédagogique* veut aider ceux qui ont la charge de l'éducation, chez nous, à satisfaire aux exigences de leur tâche : il veut les orienter et les renseigner.

Mais certains travaux qui intéressent au plus haut degré les maîtres de nos écoles sortent du cadre du *Bulletin*.

Afin de rendre ces travaux accessibles au corps enseignant et de contribuer à la création de bibliothèques scolaires, le Comité de la Société d'éducation a décidé de faire paraître de temps à autre, dans la collection des *Publications du Bulletin pédagogique*, quelques documents ou quelques études sur des questions ou des événements actuels. Les éducateurs seront mis au courant des problèmes de l'heure présente, et ils pourront à leur tour éclairer ceux qu'ils sont chargés d'instruire et ceux au milieu desquels ils vivent.

Ces *Publications du Bulletin pédagogique* comprendront deux séries. La première a commencé avec le cahier intitulé *Cours de répétition pour le corps enseignant primaire fribourgeois 1945* ; elle contiendra des renseignements ou des travaux d'ordre essentiellement pédagogique. La seconde série traitera de sujets d'ordre général que les éducateurs ont tout intérêt à connaître.

Le Comité de la S. F. E. a décidé d'élever le prix de l'abonnement au Bulletin pédagogique à 7 fr. (Y compris la cotisation à la S. F. E.)

Un certain nombre d'abonnés ont compris cette nécessité et nous ont déjà versé 7 fr. pour l'année écoulée.

On peut dès maintenant verser ce montant sans frais à notre compte de chèques.